

## DÉCISION DU MAIRE

<b>Décision N°52-2023</b>	<b><u>CONTRATS – CONVENTIONS</u></b> <b>Occupation du domaine public</b>  • <b>Convention pour la mise en place d'une station radioélectrique mobile et provisoire avec la société Free mobile.</b>
-------------------------------	--

**Le Maire,**

*VU le Code général des collectivités territoriales ;*

*VU la convention annexée ;*

*CONSIDERANT les besoins de couverture exceptionnels occasionnés par le festival du Hellfest pour l'édition 2023 ;*

**Prend la décision suivante :**

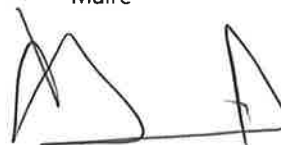
- Article 1. **ACCEPTÉ** les termes de la convention à intervenir avec la société Free mobile dont le siège social est à Paris pour l'installation sur le terrain nu de la parcelle ZM 92 d'une station radioélectrique provisoire.
- Article 2. **PRÉCISE** que cette convention a une durée de 23 jours (du 01/06/2023 au 23/06/2023).
- Article 3. **PRÉCISE** que la Commune percevra une redevance globale, ferme, définitive et forfaitaire pour toute la durée de l'occupation, toutes charges éventuelles incluses (notamment locatives) de 500 € nets.
- Article 4. **CHARGE** les services techniques et Monsieur le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
- Article 5. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 3 mai 2023

Par délégation du Conseil municipal,

**Xavier Bonnet**

Maire



**Décision transmise en Préfecture le 10 MAI 2023**

**Et affichée le 11 MAI 2023**

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

CONTRATS - CONVENTIONS Occupation du domaine public Convention pour la mise en place d'une station radioélectrique mobile et provisoire avec la société Free mobile.

Date de transmission de l'acte : 10/05/2023

Date de réception de l'accusé : 10/05/2023  
de réception :

Numéro de l'acte : DEC-52-2023 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 044-214400434-20230503-DEC-52-2023-CC

Date de décision : 03/05/2023

Acte transmis par : Karine DUMORTIER

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

**Matière de l'acte :**

3. Domaine et patrimoine

3.5. Autres actes de gestion du domaine public

3.5.3. autorisation d'occupation temporaire créatrice de droits réels (AOT) ( autorisation de terrasse )